



## Se déclarer en concubinage pendant la procédure

Par **karaokeman**, le **15/09/2016** à **14:06**

Bonjour

J'ai lancé une procédure pour faute (adultère) et quelque chose m'étonne intellectuellement. Lors de la réponse de ma femme, elle demande une indemnité compensatoire, bien évidemment et fait une déclaration de situation ou elle indique qu'elle est en concubinage. Dans leur conclusions son avocat avoue que oui il y a bien un monsieur qui habite maintenant avec elle, bref tout ce que je me suis embêté à prouver elles l'avouent sans soucis. après l'onc j'avais 3 mois pour partir, (terrain construit sur son terrain, j'ai préféré partir) et le jour même de mon départ son amant était là pour faire des travaux et emménager le jour même.

Je croyais que pendant la procédure il fallait être discret au moins.

comment un avocat peut-il laisser faire ça, c'est avouer sa culpabilité ou c'est moi qu'il n'est rien compris ?

merci à vous de votre retour d'expérience

Par **youris**, le **15/09/2016** à **14:18**

bonjour,

un divorce pour faute n'interdit pas l'époux fautif de demander et d'obtenir une prestation compensatoire de la part de son ex-époux.

un divorce pour faute n'apporte pas grand avantage pour l'époux qui le demande, à part une satisfaction morale et éventuellement des dommages et intérêts.

si la maison est son bien propre, elle a le droit d'y accueillir qui elle veut.

il existe de nombreux époux non divorcés et qui, dans l'attente du prononcé du divorce, revivent en couple et ont même des enfants.

revivre avec une autre personne, dans l'attente du divorce, n'est pas une infraction pénale surtout que dans votre cas, votre épouse a reconnu vivre en concubinage.

l'avantage pour vous, c'est que pour fixer le montant de la prestation compensatoire, le juge tiendra compte que votre future ex vit en concubinage et donc des revenus du nouveau foyer.

salutations

Par **karaokeman**, le **15/09/2016** à **14:48**

Bonjour

Elle a droit d'y accueillir qui elle veut ? elle habite direct avec l'homme dont on l'accuse d'avoir commis l'adultère alors qu'elle est encore marié et c'est normal ?

Par **Visiteur**, le **15/09/2016** à **14:55**

Bonjour,

vous l'accusez !! la société s'en fout ! la maison est construite sur un terrain lui appartenant à elle ? donc la maison est à elle ! et donc étant chez elle elle fait et invite et héberge et couche avec qui elle veut !! Vous avez une certaine valeur morale semble t'il qui n'est plus de mise aujourd'hui. L'adultère n'est plus répréhensible !! Comme dit plus haut, un divorce pour faute n'existe plus que dans les textes (et encore peut être !?).

Par **karaokeman**, le **15/09/2016** à **15:03**

??? en fait j'ai simplifier le terrain est a la communauté mais apres le divorce ce sera a elle et comme c'est sur le terrain de ses parents j'en préféré ne pas me battre et partir, donc l'argument c'est chez elle, elle fait ce qu'elle veut me parait bizarre.

Plus je lis des trucs et des cas etc... plus je me dis qu'effectivement les valeurs tout ça bein j'suis plus de c monde moi.

Cela me paraissait bizarre même légalement

Par **Visiteur**, le **15/09/2016** à **16:14**

le terrain est à la communauté ? mais c'est le terrain de ses parents ? Qu'est qui vous permet d'affirmer que le terrain est à la communauté ? vous l'avez acheté ? ou c'est une donation des parents à... leur fille ? de toute façon cela ne change rien au problème je pense; elle a le droit d'avoir un amant ! de plus vous êtes partis !? je sais ce n'est pas très moral mais c'est comme ça ! oubliez le divorce pour faute, vraiment !

Par **janus2fr**, le **15/09/2016** à **16:38**

[citation] le terrain est a la communauté mais apres le divorce ce sera a elle et comme c'est sur le terrain de ses parents[/citation]

Bonjour,

Là, il y a un problème...

Ce terrain, il est à qui exactement ?

Si comme vous dites il est à ses parents, il n'est ni à la communauté, ni à elle !

Si il est à elle, il n'est pas à la communauté !

Si il est à la communauté, il n'est pas à ses parents !

etc...

Par **karaokeman**, le **15/09/2016** à **18:12**

désolé je n'ai pas été précis mais ce n'étais pas mon interrogation, c'étais simplement sur le fait d'etre en procédure pour faute et de malgré tout déclarer etre avec son amant, je ne trouvais pas ça tres judicieux.

Je ne veux pas rentrer dans le détail de mon cas c'était plus une question d'ordre général.

Merci de votre participation